|  |  |
| --- | --- |
| MINISTERE DE LA SALUBRITE, DE L’ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE----------------- | REPUBLIQUE DE COTE D’IVOIRE*Union –Discipline- Travail*------------- |

**FICHE PROJET**

**PROJET 1: BATTERIE USAGEE**

|  |  |
| --- | --- |
| Intitulé | **Évaluation des impacts environnementaux liés à l’utilisation des batteries au plomb en Côte d'Ivoire** |
| Domaine d’intervention | Environnement |
| Instance de mise en œuvre | Direction des Déchets Industriels et Substances Chimiques |
| Durée : 01 an | Début : 2021 | Fin : 2022 |
| **Contexte et justification** | L'activité humaine a considérablement augmenté l'ampleur de la pollution en plomb de l'environnement. L'utilisation intensive du plomb dans une multitude d'applications, à la fois historiquement et dans les temps modernes, a laissé un lourd héritage environnemental. Bien que des mesures significatives aient été prises pour réduire l'exposition au plomb, les populations sensibles (par exemple les enfants, les recycleurs de plomb et les communautés environnantes) restent exposées au risque d'exposition au plomb. Selon le Centre fédéral Américain de contrôle des maladies, l'exposition au plomb peut affecter presque tous les systèmes du corps. C'est une toxine particulièrement dangereuse pour les enfants ; en fait, il n'existe pas de taux de plomb sanguin sûr pour les enfants. Au fur et à mesure que les preuves concernant les impacts sérieux et cumulatifs associés à l'exposition au plomb se sont multipliées au cours des 30 dernières années, des exigences locales, et internationales ont été mises en place pour réduire l'exposition au plomb. Les exemples de restrictions sur le plomb comprennent l'élimination de l'essence automobile plombée, l'élimination de la soudure au plomb dans les boîtes, les limitations et l'abaissement de la peinture au plomb, les restrictions sur l'utilisation du plomb dans les systèmes de plomberie et de matériaux contenant du plomb. Cependant, d'importantes utilisations du plomb subsistent et ces utilisations entraînent des menaces potentielles pour la santé publique dues à l'empoisonnement par le plomb. La fusion du plomb, y compris la fusion secondaire du plomb à partir de piles recyclées ou de batteries usagées au plomb et à l’acide, a été identifiée comme contribuant significativement aux niveaux de plomb urbain (et autres métaux, par exemple l'arsenic et l'antimoine) et a provoqué une contamination dans les zones entourant les installations de recyclage. En témoigne, la contamination au plomb dans le quartier de NGagne Diaw de Thiaroye sur Mer, Dakar, Sénégal provenant du recyclage informel de batteries au plomb. Cette contamination a entrainé le 20 juin 2008 le décès de nombreux enfants. Les batteries usagées au plomb et à l’acide sont aujourd’hui classées comme des déchets dangereux et prioritaires par la communauté internationale. En effet, lors de la réunion ouverte des Représentants Permanents auprès du Programme des Nations Unies pour l’Environnement (OE-CPR2), tenue du 15 au 19 février 2016 au siège du PNUE à Nairobi, au Kenya, un projet de résolution intitulé : « promouvoir le recyclage écologiquement rationnel des batteries usagées contenant du plomb-acide » a été présenté. En Côte d’Ivoire, selon le Ministère des Transports, le parc automobile de la Côte d’Ivoire, a enregistré ces dernières années une croissance sans précédent. Le nombre de véhicule est passé de 20 178 en 2005 à 77 415 véhicules en 2016 avec 77% de véhicules d’occasions. Cette croissance de l’utilisation des véhicules, des motocyclettes et l'émergence d'une petite industrie de l’énergie solaire qui dans leur mode de fonctionnement sont assujettis à l’utilisation des batteries au plomb et à l’acide, entraine d’énormes quantités de batterie usagée. Compte tenu de cette utilisation croissante des batteries au plomb, une approche globale est nécessaire pour veiller à ce que les ivoiriens et leur environnement soient correctement protégés des menaces que représentent les expositions au plomb provenant de l'utilisation, de la gestion, du recyclage et de l'élimination des batteries automobiles. C’est pourquoi la Direction des Déchets Industriels et Substances Chimiques (DDISC) du Ministère de l’Environnement et du Développement Durable, conformément à ses missions, envisage élaborer une étude intitulée « Evaluation des impacts environnementaux liés à l’utilisation des batteries au plomb en Côte d'Ivoire ». |
| **Objectif global** : améliorer la compréhension du secteur de la batterie au plomb et fournir des données représentatives sur la gestion des batteries usagées en vue de faire des recommandations pour les actions futures en Côte d'Ivoire. |
| Objectifs spécifiques : * identifier et quantifier (en utilisant toutes les données disponibles) les impacts sur les communautés et l’environnement imputables à l’utilisation des batteries au plomb
* examiner et évaluer les lois et règlements existants, ou les lois proposées, qui régissent l’exportation, la manutention, le transport et le traitement ou le recyclage des batteries au plomb usagées, et évaluer leur efficacité dans les domaines suivants : prévention des rejets durant la gestion des batteries usagées ;
* identifier et évaluer l'équipement et les méthodes de contrôle utilisés dans les installations de recyclage des batteries au plomb dans les états voisins de la Côte d’Ivoire, et rassembler des données pour développer une analyse comparative ;
* identifier les pratiques actuelles de gestion des déchets de batteries et les opportunités de réduction à la source et les meilleures pratiques de gestion pour le traitement ou le recyclage des batteries au plomb.
* recueillir des données sur l’importation des batteries au plomb pour mieux comprendre le nombre de batteries au plomb-acide usagées produites en Côte d’Ivoire, ainsi que les autres déchets générés pendant l'utilisation et le recyclage des batteries plomb-acide.
* identifier et vérifier les taux de recyclage des batteries plomb-acide cités dans les publications des entreprises du secteur ;
* compiler des informations sur les recherches en cours sur les batteries alternatives et les chimies qui pourraient prolonger la durée de vie des batteries au plomb, ou les remplacer dans les systèmes de démarrage, d'allumage des véhicules conventionnels, les systèmes de stockage d'énergie ou d'autres applications ;
* compiler des informations sur les batteries alternatives qui pourraient remplacer les batteries au plomb dans certaines ou toutes leurs applications actuelles et les problèmes environnementaux potentiels associés ;
* identifier les projets qui démontrent des réductions réelles ou le potentiel de réduction de la production de déchets dangereux, du recyclage ou de l'élimination des batteries au plomb ou des déchets résultant de la gestion des batteries au plomb-acide.

  |
| **Budget global (F CFA)** | 39 972 000 |

**PROJET 2**: **PORTAIL NUMERIQUE DES ECO-ENTREPRISES**

|  |  |
| --- | --- |
| Intitulé | **CREATION DU PORTAIL NUMERIQUE DES ECO-ENTREPRISES DE CÔTE D’IVOIRE** |
| Domaine d’intervention | Environnement |
| Instance de mise en œuvre | Direction des déchets Industriels et Substances Chimiques |
| Responsible du Projet  | DJEDJI BENJAMIN, Sous-directeur de l’Identification des Technologies Environnementales, Direction des déchets Industriels et Substances Chimiques |
| Zone d’intervention | Territoire National |
| Durée: 03 ans | Début: 2021 | Fin : 2023 |
| **Contexte et justification** |  L’environnement est à priori la première victime du développement industriel mal maîtrisé partout dans le monde. Fort de ce constat, les questions de gestion durable des ressources naturelles, des sols, de l’eau, de l’énergie, des déchets, de qualité de l’air et de l’amélioration du cadre de vie se posent comme les principaux défis à relever pour notre planète.L’une des réponses à cette problématique, est l’émergence des éco-entreprises qui proposentdes solutions en matière de protection de l’environnement. En Côte d’Ivoire, le secteur des éco-entreprises, demeure méconnu, insuffisamment organisé et réglementé.Pour corriger cette insuffisance, le Ministère de l’Environnement et du Développement Durable, à travers la Direction des Déchets Industriels et des Substances Chimiques, à décider d’initier un projet de « Création du Portail Numérique des Eco-Entreprises de Côte d’Ivoire » Ce projet vise à organiser le secteur des éco-entreprises de Côte d’Ivoire, le réglementer et offrir aux acteurs de ce domaine, un outil support à leur promotion. Les enjeux du projet sont la protection de l'environnement et la santé humaine.  |
| **Objectif global** : Mise en place du Portail Numérique des Eco-entreprises de Côte d’Ivoire |
| **Objectifs spécifiques :** * Procéder à la conception et la validation de la maquette du Portail Numérique des Eco-entreprises de Côte d’Ivoire
* Assurer la Conception et Réalisation effective du Portail web conformément au Cahier des Charges ;
* Organiser une cérémonie officielle de restitution des résultats du Portail Numérique des Eco-entreprises de Côte d’Ivoire ;
* Elaborer et éditer l’annuaire physique des éco-entreprises de Côte d’Ivoire.
* Former les Eco-entreprises à l’utilisation du Portail Numérique.
 |
| **Budget global (frs CFA) 73.700.000** |

**AUTRES PROJETS**

1. Actualisation du profil national de gestion des produits chimiques en Côte d’Ivoire
2. Actualisation de la stratégie nationale et plan d’action de gestion des produits chimiques en Côte d’Ivoire